

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. François REALINI, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Yves-Marie FRANCOIS, M. Daniel COMPTE, Mme Annick LABAYE, M. Bernard DUTAT, Mme Dominique GINESTIERE, Mme Catherine LEMAIRE, M. Alain DEMANDRE, Mme Nathalie CRISCIONE, Mme Stefanie NALINE, M. Antoine VALVERDE, M. Etienne DEVAUX, Mme Fatima RIBEIRO, Mme Marika LEDUC, Mme Geneviève DELPORTE, M. Philippe STEVANCE, M. René LEBUCHOUX, Mme Odile MONTAGNE, M. Lylian SENECHAL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- M. DUVAL à M. DEMANDRE
- Mme MEISTER à Mme PREVOT

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **DECIDE** de reporter l'approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 octobre 2010 au prochain conseil municipal.

Vote : unanimité

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°57/2010 DU 22 novembre 2010**

Signature d'une convention de séjour hiver avec l'organisme « Odcvl » situé à Epinal (88). Le séjour se déroulera du 14 au 19 février 2011 sur le centre d'accueil du Pont du Metty à La Bresse (88) pour 12 enfants et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 3 893,30 €

ADMINISTRATION GENERALE

► **PROPOSE** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de choisir les membres de la commission communale des impôts directs parmi les personnes suivantes :

Titulaires :

- 1) Monsieur Raymond JOBERT 18 rue de Bréau 77240 CESSON
- 2) Monsieur Jean GRAS 11 rue Maurice Creuset 77240 CESSON
- 3) Madame Jacqueline MOUTARDE, née LEMAIRE, 44 rue des Jonquilles 77240 CESSON
- 4) Monsieur Patrick RAYMOND 22 rue d'Esbyly 77240 CESSON
- 5) Monsieur Jean-Louis BOISANTE 43 avenue Charles Monier
- 6) Monsieur Marc ANGLARET 9 square Gogol 77240 CESSON
- 7) Monsieur Jacques PERIER 1 rue du Château Saint-Leu 77240 CESSON
- 8) Monsieur Michel PELLERIN 10 rue du Verger 77240 CESSON
- 9) Monsieur Richard WENGLARZ 19 avenue Charles Monier 77240 CESSON
- 10) Monsieur Jean-Luc LE GENNE 16, rue de Champeaux 77240 CESSON
- 11) Monsieur Jean-Pierre BRUNET 2 rue d'Iverny 77240 CESSON
- 12) Monsieur Jean GLAUDIN 3 rue Nouvelle 77240 CESSON
- 13) Monsieur Bernard PUZIN 5 square des Pessards 77240 CESSON
- 14) Monsieur Bernard CANIPELLE 12 rue du Poirier Saint 77240 CESSON
- 15) Monsieur Gérard ALBARET 22 avenue Charles Monier 77240 CESSON
- 16) **Madame Françoise COSTO 25 allée de la Faisanderie 77240 VERT-SAINT-DENIS**

Suppléants :

- 1) **Monsieur Jacques HINTERLANG 20 rue Salvador Allende 77240 VERT-SAINT-DENIS**
- 2) Monsieur Alain TOURNAN 7, rue de Guermantes 77240 CESSON
- 3) Monsieur Guy LACOMBE 7 rue du Merisier 77240 CESSON
- 4) Monsieur René DIVOUX 26 square de la Grive 77240 CESSON
- 5) Madame Sandrine ROISIN 12 rue de Quiers 77240 CESSON
- 6) Monsieur Claude CAPRARO 6 rue du Poirier Saint 77240 CESSON
- 7) Monsieur Jules SARAGA 18 impasse de Paris 77240 CESSON
- 8) Monsieur André PETITFILS 8 rue du Ponceau 77240 CESSON
- 9) Monsieur Jacques CRAMAILLE 22 rue de l'Aubépine 77240 CESSON
- 10) Monsieur Robert NOUVEL 7 rue de Barbizon 77240 CESSON
- 11) Monsieur Marcel JEANNEROT 12 square des Pessards 77240 CESSON
- 12) Madame Jeanne PAPIN 9 rue de la Garenne 77240 CESSON
- 13) Madame Françoise ANGLARET 9 square Gogol 77240 CESSON
- 14) Monsieur Gérard CUNAULT 17 square de l'Eléagnus 77240 CESSON
- 15) Monsieur Valentin VALERIUS 9 rue d'Iverny 77240 CESSON
- 16) Madame Denise CHENU 24 rue d'Esbyly 77240 CESSON

Vote : unanimité

► **RAPPORTE** les délibérations n°35/2009 du 25 mars 2009, n°88/ 2009 du 30 septembre 2009 et n°34/2010 du 9 juin 2010,

INSCRIT la commune dans le dispositif PASS FONCIER mis en place par l'Etat, l'UESL et la CDC,

DECIDE d'accorder des subventions en faveur de l'accession sociale à la propriété d'un montant de 4 000 € par logement pour un ménage de 3 personnes et moins, et de 5 000 € par logement pour un ménage de 4 personnes et plus,

DIT que les programmes concernés, situés dans la 3^{ème} tranche de la Plaine du Moulin à Vent, sont les suivants :

- NEXITY DOMAINES 1^{ère} tranche : 17 subventions maximum accordées
- NEXITY DOMAINES 2^{ème} tranche (programme « Natura ») : 28 subventions maximum accordées
- ARC PROMOTION ILE DE FRANCE (programme « Les Chantelines ») : 17 subventions maximum accordées

DIT que l'enveloppe globale est de 310 000 € (ce qui correspond au nombre de subventions x 5 000 € maximum).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier.

Vote : unanimité

FINANCES

► **DECIDE** d'adopter la Décision Modificative n°2 par chapitres comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Chapitre 011	176 800,00	
6042 - Achat presta°service sauf terra	90 000,00	
60624 - Produits de traitement	1 000,00	
6064 - Fournitures administratives	2 000,00	
6068 - Autres matières & fournitures	5 000,00	
6135 - Locations mobilières	3 600,00	
61522 - Entretien de bâtiments	5 000,00	
61523 - Entretien de voies et reseaux	50 000,00	
61551 - Entretien matériel roulant	1 000,00	
6156 - Maintenance	-1 800,00	
6184 - Versements à des organ.form.	1 000,00	
6231 - Annonces et insertions	4 600,00	
6262 - Frais de télécommunication	11 000,00	
6288 - Autres services extérieurs	4 400,00	
Chapitre 012	-75 672,00	
64131 - rémunération pers. non titulaire	-83 872,00	
6451 - cotisations à l'URSSAF	2 200,00	
6454 - cotisations ASSEDIC	200,00	
6488 - autres charges	5 800,00	
Chapitre 65	-12 728,00	
6574 - subventions pers. de droit privé	-12 728,00	
Chapitre 013		20 000,00
6419 - Remb. rémunérations de personnel		20 000,00
Chapitre 70		-31 600,00
70311 - Concessions dans les cimetières		1 000,00
7066 - Redev. services à car. social		-15 000,00
7067 - Red. serv. périscolaires et ens.		-20 000,00
70848 - Autres organismes		2 400,00
Chapitre 73		53 400,00
7381 - Taxe add. droits de mutation		53 400,00
Chapitre 74		46 600,00
7473 - subvention CG77 centres de loisirs		3 000,00
7478 - subvention CAF Antenne jeunes et centres de loisirs		43 600,00
TOTAL	88 400,00	88 400,00

Section d'investissement

	dépenses	recettes
20 - immobilisations incorporelles	85 000,00 €	
2042 -	85 000,00 €	
13 - subventions et participations		85 000,00 €
1381 - subvention Etat		85 000,00 €
<u>TOTAL</u>	85 000,00 €	85 000,00 €

Vote :

23 Voix Pour

3 Abstentions (*Mme Leduc, M. Stévançe, Mme Delporte*)

3 votes Contre (*M. Sénéchal, Mme Montagne, M. Lebuchoux*)

► **DECIDE :**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Dominique MARTIN,

DIT que cette délibération est valable pour la durée du mandat du Conseil Municipal, et qu'en cas de départ de Monsieur Dominique MARTIN, une nouvelle délibération sera prise pour son remplaçant.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6225 du budget de l'exercice en cours.

Vote : unanimité

► **FIXE** le montant du repas de fin d'année des conjoints des membres du personnel et des conjoints des élus à 25 €.

DIT que la somme sera imputée à l'article 70688 du budget de la commune pour l'année 2011.

Vote : unanimité

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2011 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2011, dans la limite de 25% des crédits ouverts par chapitres au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote : unanimité

► **DECIDE** d'attribuer au Syndicat Intercommunal des Sports des avances mensuelles jusqu'au vote du Budget Primitif 2011, correspondant respectivement chacune à 1/12^{ème} de la contribution versée en 2010,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Vote : unanimité

► **DECIDE** d'attribuer au Syndicat Intercommunal de la Culture des avances mensuelles jusqu'au vote du Budget Primitif 2011, correspondant respectivement chacune à 1/12^{ème} de la contribution versée en 2010,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Vote : unanimité

► **DECIDE** d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale des avances mensuelles jusqu'au vote du Budget Primitif 2011, correspondant respectivement chacune à 1/12^{ème} de la contribution versée en 2010,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Vote : unanimité

► **ANNULE** la délibération n°70/2006 du 6 octobre 2006 (fixant le tarif du marché commerçant),

FIXE le montant du droit de place du marché commerçant ainsi qu'il suit :

- de 0 à 4 mètres linéaires : 8 €
- de 4 à 12 mètres linéaires : 12 €

DIT que les stands ne devront pas excéder 12 mètres linéaires afin de répondre à la configuration du marché actuel et des commerçants présents.

FIXE le montant du droit de place pour les camions de vente de pizzas à 8 €.

DIT que les recettes seront inscrites aux articles 7336 et 7337 du budget de la commune

Vote : unanimité

ETAT CIVIL

► **FIXE** les tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2011 ainsi qu'il suit :

- Concession trentenaire : 250 €
- Concession cinquantenaire : 600 €
- Concession perpétuelle : supprimée
- Case columbarium (durée : 30 ans) : 250 €

Vote : 23 voix Pour

6 votes Contre (*Mme Leduc, M. Stévançe, Mme Delporte, M. Sénéchal, Mme Montagne, M. Lebuchoux*)

GESTION DES SALLES

► **FIXE** les tarifs de location des salles communales tels qu'ils sont annexés à compter du 1^{er} janvier 2011.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 du budget.

Vote : 23 voix Pour

6 votes Contre (*Mme Leduc, M. Stévançe, Mme Delporte, M. Sénéchal, Mme Montagne, M. Lebuchoux*)

EDUCATION

► **FIXE** le nouveau mode de calcul du quotient familial (QF) pour les activités proposées par le service éducation ainsi qu'il suit :

$$QF = [(R/12) + CAF + AR] / NP$$

Nota :

R = revenus nets imposables avant abattement (« R »),

CAF = allocations familiales, allocation jeunes parents (PAJE) et le complément familial

AR = autres revenus mensuels (RSA, pensions, rentes, etc.)

NP = nombre de parts fiscales

DECIDE d'attribuer ½ part supplémentaire aux foyers monoparentaux.

ADOpte les tarifs des activités proposées par le service éducation tels qu'ils sont annexés.

Vote à bulletin secret :

Désignation de 2 scrutateurs : R. Fassi et L. Sénéchal

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Pour : 23 voix Contre : 6 voix

► **DECIDE** de fixer le tarif forfaitaire du ticket jeunesse à 3 € pour l'année 2011.

FIXE la liste des activités concernées par ce ticket ainsi qu'il suit :

- Accro-branche
- Activités avec location de matériel spécialisé
- Activités avec repas
- Activités faisant appel à un spécialiste
- Base de loisirs
- Bowling
- Cinéma
- Cirque
- Concert
- Cyber café et assimilé
- Exposition
- Jeux de rôles, d'aventure
- Jeux laser
- Jorkyball
- Karting
- Manifestations ludiques, sportives ou culturelles
- Musées et sites historiques
- Paint Ball
- Parc loisirs aquatiques
- Patinoire
- Spectacle
- Théâtre
- Zoo, aquarium, vivarium, parc animalier

Vote : unanimité

SOCIAL

► **DECIDE** de fixer les tarifs du service de portage de repas pour l'année 2011 tels qu'ils sont annexés.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 758 de l'exercice en cours.

Vote : unanimité

MEDIATHEQUE

► **DECIDE** de reconduire pour l'année 2011 le tarif de remplacement de la carte des usagers de la médiathèque municipale George Sand, non présentée, quelle qu'en soit la raison (carte perdue ou volée), au prix de 2 €.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 du budget.

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE** de reconduire :

POUR LA DIRECTION EDUCATION

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 400 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011 (REPLACEMENTS EXCEPTIONNELS)

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 1.900 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011 (RENFORTS CL + CONGES)
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 882 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011 (RENFORT RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN CANTINE)
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 386 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011 (RESTAURATION ECOLE VERNE)
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 876 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011 (RESTAURATION ECOLE ET PERISCOLAIRE PREVERT)
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 610 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011 (RESTAURATION ECOLE ET PERISCOLAIRE FONTAINE)
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 660 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 50 heures, pour la période du 14.02.2011 au 25.02.2011
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 320 heures, pour la période du 04.07.2011 au 02.09.2011

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292,
DIT que les crédits seront prévus au budget.

Vote : unanimité

► **DECIDE de reconduire :**

POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS JACQUES PREVERT

- Pour les mercredis du 05.01.2011 au 14.12.2011
- 6 animateurs diplômés pour un total de 2.375 heures
- Hiver du 14.02.2011 au 25.02.2011
- 7 animateurs diplômés pour un total de 756 heures
- Printemps du 11.04.2011 au 22.04.2011
- 11 animateurs diplômés pour un total de 1.148 heures
- Été mois de juillet du 04.07.2011 au 29.07.2011
- 6 animateurs diplômés pour un total de 1.255 heures
- Été mois d'août du 01.08.2011 au 02.09.2011
- 6 animateurs diplômés pour un total de 1.438 heures
- Toussaint du 24.10.2011 au 02.11.2011
- 4 animateurs diplômés pour un total de 333 heures
- Noël du 19.12.2011 au 02.01.2012
- 7 animateurs diplômés pour un total de 616 heures

POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS JULES VERNE

- Pour les mercredis du 05.01.2011 au 14.12.2011
- 3 animateurs diplômés pour un total de 1.310 heures
- Été mois de juillet du 04.07.2011 au 29.07.2011

- 3 animateurs diplômés pour un total de 694 heures
- Eté mois d'août du 01.08.2011 au 02.09.2011
- 3 animateurs diplômés pour un total de 796 heures

POUR LES SEJOURS

- Séjour Hiver
- 2 animateurs diplômés pour un total de 180 heures
- Séjour Eté
- 4 animateurs diplômés pour un total de 280 heures

POUR FAIRE FACE A L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DURANT L'ANNEE

- 1 poste d'animateur diplômé pour un total de 1.100 heures

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292,

DIT que les encadrants seront chargés de l'encadrement des enfants, de la création et du suivi des activités,

DIT que les crédits seront prévus au budget.

Vote : 26 voix Pour

3 abstentions (*M. Sénéchal, Mme Montagne, M. Lebuchoux*)

► DECIDE de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'Attaché, à temps complet, créés par délibérations n°91/94 du 24.06.1991 et n°13/2004 du 01.02.2004
- 1 poste de Rédacteur Chef, à temps complet, créé par délibération n°107/2004 du 05.11.2004
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, créé par délibération n°28/2010 du 05.05.2010
- 3 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, créés par délibérations n°85/26 du 22.03.1985, n°97/31 du 30.05.1997 et n°91/2004 du 28.09.2004
- 2 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet, créés par délibérations n°155/2008 du 17.12.2008 et n°52/2009 du 27.05.2009
- 3 postes d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet et 1 poste à temps non complet, créés par délibérations n°94/2003 du 04.11.2003, n°83/2008 du 18.06.2008, n°37/2009 du 25.03.2009 et n°57/2002 du 31.05.2002
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, créé par délibération n°121/2007 du 29.11.2007
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet, créé par délibération n°07/2002 du 31.01.2002
- 4 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet et 1 poste à temps non complet, créés par délibérations n°156/2008 du 17.12.2008, n°157/2008 du 17.12.2008, n°104/2008 du 24.09.2008, n°114/2008 du 24.09.2008 et n°113/2008 du 24.09.2008
- 1 poste d'Agent social de 2^{ème} classe, à temps complet, créé par délibération n°72/2007 du 27.06.2007
- 1 poste de Chef de service de police municipale, à temps complet, créé par délibération n°16/2009 du 21.01.2009
- 1 poste de Brigadier, à temps complet, créé par délibération n°94/75 du 24.06.1994
- 1 poste de Technicien Supérieur, à temps complet, créé par délibération n°126/2007 du 29.11.2007
- 1 poste de Contrôleur de travaux, à temps complet, créé par délibération n°49/2007 du 30.03.2007

- 1 poste d'Agent de maîtrise, à temps complet, créé par délibération n°04/2006 du 27.01.2006
- 3 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet et 1 poste à temps non complet, créés par délibérations n°106/2008 du 24.09.2008 et n°28/2010 du 05.05.2010
- 2 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, créés par délibérations n°111/2008 du 24.09.2008 et n°109/2008 du 24.09.2008

Vote : unanimité

► **POUR LA POLICE MUNICIPALE**

- 1 poste de Gardien de Police Municipale, à temps complet

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.01.2011,

DIT que les crédits seront prévus au budget.

Vote : 26 voix Pour

3 abstentions (*Mme Leduc, M. Stévanche, Mme Delporte*)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 22 décembre 2010

Le Maire,



Olivier CHAPLET